

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1923

12 octobre 2006

### SOMMAIRE

A.I.R.E., Association des Indépendants et Retraités Européens, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	92300	Pompes Funèbres Jean Goebel et Fils, S.à r.l., Echternach . . . . .	92298
Acastase Investments S.A., Luxembourg . . . . .	92271	Promotions Terres Noires, S.à r.l., Pétange . . . . .	92298
Alpha Properties S.A., Luxembourg . . . . .	92292	Prysmian (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92287
Auto-Ecole Dan S.A., Mamer . . . . .	92285	Prysmian (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92290
Aviation Advisory Agency, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	92291	Raiffeisen-Markt-Echternach, S.à r.l., Echternach . . . . .	92299
Aviely S.A., Luxembourg . . . . .	92300	Royal Wings Holding S.A., Luxembourg . . . . .	92263
AZL AI Nr. 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92278	Royal Wings Holding S.A., Luxembourg . . . . .	92263
AZL AI Nr. 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92277	Royal Wings Holding S.A., Luxembourg . . . . .	92263
Balthazar Holding S.A., Strassen . . . . .	92279	Royal Wings Holding S.A., Luxembourg . . . . .	92263
Biname Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	92258	Rubia Finance Group S.A., Luxembourg . . . . .	92285
Boscum S.A., Roeser . . . . .	92295	Sanluca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92299
Cabri Luxembourg, S.à r.l., Blaschette . . . . .	92295	Schetralux, S.à r.l., Remerschen . . . . .	92291
Capital Target Europe S.A., Luxembourg . . . . .	92299	SML Automobilhandel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92291
Celtic Dawn S.A., Luxembourg . . . . .	92279	Socca S.A., Luxembourg . . . . .	92264
Centre Poids Lourds Luxembourgeois, S.à r.l., Alzingen . . . . .	92295	Soparec S.A., Strassen . . . . .	92279
Ceparno S.A., Strassen . . . . .	92279	Strategic Investments S.A., Luxembourg . . . . .	92299
Dresdner Portfolio Management, Sicav, Luxembourg . . . . .	92263	Strategic Investments S.A., Luxembourg . . . . .	92299
DTZ Consulting Luxembourg S.A., Howald . . . . .	92292	Thomson Financial Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	92269
DTZ Winssinger Tie Leung (Luxembourg) S.A., Howald . . . . .	92292	Toiture Ferblanterie Fernandes, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92299
Electricité P. Diederich, S.à r.l., Succ. Feypel, Ettelbrück . . . . .	92295	Trans Europa Stahl Logistik S.A., Remerschen . . . . .	92291
Electronic Service, S.à r.l., Kayl . . . . .	92285	Ultima International, S.à r.l., Soparfi . . . . .	92302
(La) Fenice, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92292	Union Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92300
Fibart S.A., Strassen . . . . .	92279	Viserba Holding S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	92264
Jademi Finances S.A., Luxembourg . . . . .	92285	Viserba Holding S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	92264
Josten.Lu S.A., Luxembourg . . . . .	92295	Viserba Holding S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	92264
KBC Conseil-Service S.A., Luxembourg . . . . .	92271	Viserba Holding S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	92265
Kira S.A., Strassen . . . . .	92271	Viserba Holding S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	92265
Media Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92265	Viserba Holding S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	92265
Oaktree Holding S.A., Luxembourg . . . . .	92298	Wester Wassertechnik, S.à r.l., Luxembourg-Hamm . . . . .	92271
Peinture Dewald, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	92291	WPP Luxembourg YMC, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92300

**BINAME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 118.452.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, born on February 24, 1951 in Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Mr Eric Magrini, conseil, born on April 20, 1963 in Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr Paul Marx, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr Paul Marx, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited holding company, which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established public limited holding company under the name of BINAME INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies with share capital. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company shall carry out only such operations, which remain within the limits of the Law of July 31, 1929 governing holding companies.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at one hundred and sixty thousand Euro (EUR 160,000.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of June at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto and with the provisions of the law of July 31, 1929 on holding companies.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2006.

The first annual meeting will be held in 2007.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr André Wilwert, pre-named, seventy-five shares. . . . .	75
2. Mr Eric Magrini, pre-named, twenty-five shares . . . . .	25
Total: one hundred shares. . . . .	100

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of one hundred and sixty thousand Euro (EUR 160,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand one hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) the public limited company MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;

b) the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) the public limited company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux.

#### **Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BINAME INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société n'exercera d'autres activités que celles permises par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille six cents euros (EUR 1.600,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le seize juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. Monsieur André Wilwert, pré-qualifié, soixante-quinze actions. ....	75
2. Monsieur Eric Magrini, pré-qualifié, vingt-cinq actions . . . . .	75
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés, dûment représentés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommées administrateurs:

a) la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

b) la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2006, vol. 537, fol. 20, case 10. – Reçu 1.600 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(087981.3/231/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**DRESDNER PORTFOLIO MANAGEMENT, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxemburg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

H. R. Luxemburg B 41.022.

*Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber*

In der ordentlichen Hauptversammlung vom 13. Juni 2006 haben die Anteilhaber einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Horst Eich als Verwaltungsratsmitglied;
- Ko-optierung der Herren Jean-Christoph Arntz und Dr. Thomas Wiesemann als Verwaltungsratsmitglieder;
- Wiederwahl von KPMG AUDIT, S.à r.l., Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer.

Senningerberg, den 13. Juni 2006.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

A. Wolf / M. Biehl

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086581.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

---

**ROYAL WINGS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.408.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090040.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**ROYAL WINGS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.408.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090038.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**ROYAL WINGS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.408.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090037.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**ROYAL WINGS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.408.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090035.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**SOCCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 96.889.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088616.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**VISERBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 48.929.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(089046.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**VISERBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 48.929.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(089047.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**VISERBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 48.929.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(089039.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**VISERBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 48.929.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(089040.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**VISERBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 48.929.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(089043.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**VISERBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 48.929.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(089044.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**VISERBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 48.929.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(089045.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 113.819.

In the year two thousand and six, on the first of June.

Before M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the limited liability company MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, (R.C.S. Luxembourg section B number 113.819), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on the 26th of January 2006, published in the Mémorial C number 801 of the 21st of April 2006.

The extraordinary general meeting was presided by Mr Edward Hyslop, Solicitor, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Laurent Bizzotto, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Thierry Somma, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, the members of the board and the notary, would remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

There appeared the members:

1. COLMAR INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, having its registered office at GTS Chambers, PO Box 3471, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, (COLMAR INVESTMENT HOLDINGS LIMITED),

duly represented by Mr Edward Hyslop, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

2. UBERIOR INVESTMENTS PLC, a company incorporated in Scotland (registered under number SC73998) and whose registered office is at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE (UBERIOR INVESTMENTS PLC),

duly represented by Mr Edward Hyslop, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

3. TORSBY OVERSEAS LIMITED, a company incorporated in the British Virgin Islands (registered number 212490) and whose registered office is at GTS Chambers, PO Box 3471, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (TORSBY OVERSEAS LIMITED),

duly represented by Mr Edward Hyslop, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

4. Mark Steinberg, an individual, whose address is 11 Wadham Gardens, London NW3 3DN (Mark Steinberg),

duly represented by Mr Edward Hyslop, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The members referred to under 1, 2, 3 and 4 above being collectively referred to as the «Members».

5. Arthur George Baron Weidenfeld of Chelsea, an individual, whose address is Flat 23, 9 Chelsea Embankment, London SW3 4LE (Lord Weidenfeld),

duly represented by Mr Edward Hyslop, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I.- According to the attendance list, the members representing the full amount of the share capital of three hundred and thirty-seven thousand four hundred Euro (EUR 337,400), divided into thirteen thousand four hundred ninety-six units (13,496) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) are validly represented at the meeting.

The members have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the corporate capital of the Corporation to bring it from its present amount of three hundred and thirty-seven thousand four hundred Euro (EUR 337,400), divided into thirteen thousand four hundred ninety-six units (13,496) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each to three hundred fifty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 357,900) by the issue of eight hundred and twenty-one (821) new units each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) so that the Corporation's new corporate capital is three hundred fifty-seven thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 357,925), represented by fourteen thousand three hundred and seventeen (14,317) units having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having all the same rights and obligations.

2. Subscription by COLMAR INVESTMENT HOLDINGS LIMITED of five hundred eleven (511) new units of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

3. Subscription by UBERIOR INVESTMENTS PLC of eighty-four (84) new units of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

4. Subscription by TORSBY OVERSEAS LIMITED of one hundred twenty-three (123) new units of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

5. Subscription by Mark Steinberg of one hundred three (103) new units of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

6. Authorization to any one manager of the Corporation and/or any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the unit register of the Corporation accordingly.

7. Subsequent amendment of the Article 5 of the articles of association of the Corporation so as to reflect the above increase of share capital.

8. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to carry out any necessary action in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

9. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of the Corporation unanimously resolved to increase the corporate capital of the Corporation to bring it from its present amount of three hundred and thirty-seven thousand four hundred Euro (EUR 337,400), divided into thirteen thousand four hundred ninety-six units (13,496) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each to three hundred fifty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 357,900) by the issue of eight hundred and twenty-one (821) new units each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) so that the Corporation's new corporate capital is three hundred fifty-seven thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 357,925), represented by fourteen thousand three hundred and seventeen (14,317) units having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having all the same rights and obligations.

#### *Second resolution*

The general meeting of the Corporation resolved to cause the Company to issue eight hundred and twenty-one (821) new units each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

The new units will be issued against a payment in cash of twenty thousand and five hundred twenty-five Euro (EUR 20,525) fully paid in by the Members.

#### *Subscription and payment*

The general meeting of the Corporation unanimously acknowledged a bank certificate issued by DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, dated 31 mai 2006, showing that the amount of the respective contributions from the subscribers for an aggregate amount of twenty thousand and five hundred twenty-five Euro (20,525) has been transferred to the Corporation.

The general meeting of the Corporation therefore unanimously resolved to accept the subscription and payment in full of the new corporate units of the Corporation by or on behalf of:

- 1.- COLMAR INVESTMENT HOLDINGS LIMITED.
- 2.- UBERIOR INVESTMENTS PLC.
- 3.- TORSBY OVERSEAS LIMITED.
- 4.- Mark Steinberg,

and to cause the Corporation to issue the new units accordingly in the following proportions:

Name of Unit holder	Additional Units	Total Units after subscription	Total Amount Subscribed (EUR)
COLMAR INVESTMENT HOLDINGS .....	511	8,840	221,000
UBERIOR INVESTMENTS PLC .....	84	1,448	36,200
TORSBY OVERSEAS LIMITED .....	123	2,128	53,200
Lord Weidenfeld .....		127	3,175
Mark Steinberg .....	103	1,774	44,350
<b>Total .....</b>	<b>821</b>	<b>14,317</b>	<b>357,925</b>

*Third resolution*

The general meeting of the Corporation resolved to authorize any one manager of the Corporation and/or any one lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the unit register of the Corporation as to reflect the above capital increase and subscription.

*Fourth resolution*

The general meeting of the Corporation resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Corporation in order to reflect the above resolutions and to give it the following wording:

«The subscribed share capital is set at three hundred fifty-seven thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 357,925), represented by fourteen thousand three hundred and seventeen (14,317) units having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having all the same rights and obligations.»

*Fifth resolution*

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to carry out all necessary actions in relation to the present resolutions.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated at one thousand six hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée MEDIA INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., (ci après dénommé la «Société»), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, (R.C.S. Luxembourg B numéro 113.819), constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 801 du 21 avril 2006.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Edward Hyslop, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nommé comme secrétaire Monsieur Laurent Bizzotto, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Thierry Somma, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le «bureau de l'assemblée».

Le bureau de l'assemblée étant ainsi formé dresse la liste de présence. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les associés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être soumise à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Ont comparu les associés:

1. COLMAR INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, avec siège social à GTS Chambers, boîte postale 3471, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

dûment représentée par Maître Edward Hyslop, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. UBERIOR INVESTMENTS PLC, une société créée en Ecosse sous le numero SC73998) avec son siège social au Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE (UBERIOR INVESTMENTS PLC), dûment représentée par Maître Edward Hyslop, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3. TORSBY OVERSEAS LIMITED, une société créée dans les Iles Vièrges Britanniques (registered number 212490) avec son siège sociale au GTS Chambers, PO Box 3471, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (TORSBY OVERSEAS LIMITED),

dûment représentée par Maître Edward Hyslop, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4. Mark Steinberg, personne physique, domicilié au 11 Wadham Gardens, London NW3 3DN (Mark Steinberg), dûment représenté par Maître Edward Hyslop, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les associés référenciés aux points 1, 2, 3 et 4 sont collectivement dénommés les «associés».

5. Arthur George Baron Weidenfeld of Chelsea, an individual, domicilié au Flat 23, 9 Chelsea Embankment, London SW3 4LE (Lord Weidenfeld),

dûment représenté par Maître Edward Hyslop, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les associés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent procès-verbal afin d'être soumises à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'ensemble du capital social d'un montant de trois cent trente-sept mille quatre cents euros (EUR 337.400), divisé en treize mille quatre cent quatre-vingt-seize (13.496) parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) sont valablement représentés à l'assemblée générale.

Les actionnaires ont valablement consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi, l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de trois cent trente-sept mille quatre cents euros (EUR 337.400), divisé en treize mille quatre cent quatre-vingt-seize (13.496) parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à trois cent cinquante-sept mille neuf cent vingt-cinq (EUR 357.925) par l'émission de huit cent vingt et une (821) parts ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune afin de le porter à trois cent cinquante-sept mille neuf cent vingt-cinq (EUR 357.925), représenté par quatorze mille trois cent dix-sept (14.317) parts ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Souscription par COLMAR INVESTMENTS HOLDINGS LIMITED de cinq cent onze (511) nouvelles parts ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

3. Souscription par UBERIOR INVESTMENTS PLC de quatre-vingt-quatre (84) nouvelles parts ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

4. Souscription par TORSBY OVERSEAS LIMITED de cent vingt-trois (123) nouvelles parts ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5. Souscription par Mark Steinberg de cent trois (103) nouvelles parts ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

6. Autorisation donnée à tous les associés et/ou tout avocat de l'Etude WILDGEN AND PARTNERS de modifier en conséquence le registre des parts de la société.

7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

8. Autorisation à tout avocat de l'Etude WILDGEN AND PARTNERS d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

9. Divers.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations du président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide unanimement d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trois cent trente-sept mille quatre cents euros (EUR 337.400), divisé en treize mille quatre cent quatre-vingt-seize (13.496) parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à trois cent cinquante-sept mille neuf cent vingt-cinq (EUR 357.925) par l'émission de huit cent vingt et une (821) parts ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune afin de le porter à trois cent cinquante-sept mille neuf cent vingt-cinq (EUR 357.925), représenté par quatorze mille trois cent dix-sept (14.317) parts ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide unanimement que la société émettra huit cent vingt et une (821) nouvelles parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les nouvelles parts seront émises par paiement en cash de vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500) payé intégralement par les associés.

#### *Souscription et paiement*

L'assemblée générale reconnaît unanimement un certificat bancaire de la banque DEXIA DE LUXEMBOURG, daté du 31 mai 2006, montrant que le montant des contributions respectives des souscripteurs pour le montant de vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500) a été transféré à la société.

L'assemblée générale décide unanimement d'accepter lesdites souscriptions et paiements au profit de la société:

1. COLMAR INVESTMENTS HOLDINGS LIMITED.
2. UBERIOR INVESTMENTS PLC.
3. TORSBY OVERSEAS LIMITED.
4. Mark Steinberg.

Les parts ont été souscrites comme suit:

Nom des associés	Parts additionnelles	Total des parts après souscription	Total des montants souscrits (EUR)
COLMAR INVESTMENT HOLDINGS .....	511	8.840	221.000
UBERIOR INVESTMENTS PLC .....	84	1.448	36.200
TORSBY OVERSEAS LIMITED .....	123	2.128	53.200
Lord Weidenfeld .....		127	3.175
Mark Steinberg .....	103	1.774	44.350
<b>Total .....</b>	<b>821</b>	<b>14.317</b>	<b>357.925</b>

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide unanimement d'autoriser tous les associés et/ou tout avocat de l'Etude WILDGEN AND PARTNERS de modifier en conséquence le registre des actions de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide unanimement de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent cinquante-sept mille neuf cent vingt-cinq (EUR 357.925), représenté par quatorze mille trois cent dix-sept (14.317) parts, ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide unanimement d'autoriser tout avocat de l'Etude WILDGEN AND PARTNERS d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Hyslop, L. Bizzotto, Th. Somma, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2006, vol. 536, fol. 91, case 1. – Reçu 205,25 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2006.

J. Seckler.

(088026.3/231/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**THOMSON FINANCIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.358.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand six, on the tenth day of August.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Maître Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the company THOMSON FINANCE S.A., société anonyme, having its registered office at 7, boulevard Royal, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 45.994),

by virtue of a proxy, given on 14th July 2006, which proxy, initialed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to record:

THOMSON FINANCIAL LUXEMBOURG S.A., société anonyme, having its registered office at L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont R.C.S. Luxembourg B 60.358, has been incorporated pursuant to a notarial deed on the 5th August 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 627 of 10th November 1997.

The capital of that company is of thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine cents (30,986.69 EUR), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares without designation of nominal value.

THOMSON FINANCE S.A. is the sole shareholder of that company.

Thereupon, the appearing person, acting as attorney-in-fact of the sole shareholder of THOMSON FINANCIAL LUXEMBOURG S.A., stated and insofar as necessary resolved that THOMSON FINANCIAL LUXEMBOURG S.A. is and be dissolved and liquidated.

As a result of such dissolution and liquidation its sole shareholder, being THOMSON FINANCE S.A., prenamed, is vested with all assets and liabilities of THOMSON FINANCIAL LUXEMBOURG S.A. who will assume the duties of liquidator.

All the liabilities of the said company have been discharged and THOMSON FINANCIAL LUXEMBOURG S.A., prenamed, will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed.

The liquidation of said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated.

Full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the company for the proper performance of their respective duties.

The books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the registered office of THOMSON FINANCE S.A. at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearer and, in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Nous, Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

M<sup>e</sup> Tom Loesch, avocat, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme THOMSON FINANCE S.A., ayant son siège social 7, boulevard Royal, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 45.994),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 juillet 2006 qui, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexer aux présentes.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- Le comparant est le seul et unique actionnaire de THOMSON FINANCIAL LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 24, rue Beaumont, Luxembourg, constituée suivant un acte notarié le 5 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 627 du 10 novembre 1977 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.358.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

III.- Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution et la liquidation immédiates de la Société.

V.- Le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La dissolution de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société THOMSON FINANCE S.A., 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 99, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2006.

Signature.

(086909.3/206/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

**KBC CONSEIL-SERVICE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.977.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089130.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**WESTER WASSERTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2162 Luxembourg-Hamm, 13, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 57.199.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BT07145, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Signature.

(089155.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**KIRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 91.615.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(089208.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**ACASTASE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 118.473.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. MILFORD LUX S.A., a company having its registered office in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
2. RAYSTOWN LUX S.A., a company having its registered office in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Both of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of ACASTASE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way

of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding-up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- He resigns his office by notice to the corporation, or
- He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at noon and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. MILFORD LUX S.A.....	999 shares
2. RAYSTOWN LUX S.A.....	1 share
Total.....	1,000 shares

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,500.- EUR

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- The following are appointed directors:
  - Géraldine Schmit, companies director, born on November 12th, 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
  - Christophe Davezac, Companies Director, born on February 14th, 1964 in Cahors (France), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
  - Philippe Vanderhoven, private employee, born on July 2nd, 1971 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

- WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.

5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. MILFORD LUX S.A., société ayant son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2. RAYSTOWN LUX S.A., société ayant son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Toutes deux ici représentées par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ACASTASE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société, conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors

de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier, le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer, à l'unanimité des voix, la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à neuf heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. MILFORD LUX S.A. ....	999 actions
2. RAYSTOWN LUX S.A. ....	1 action
Total .....	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.500,- EUR.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
  - Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
  - Philippe Vanderhoven, employé privé, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.
5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2006, vol. 437, fol. 59, case 10. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, gardien de la minute actuellement empêché, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(088193.3/242/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**AZL AI NR. 2, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxemburg, 14, boulevard Roosevelt.  
H. R. Luxemburg B 117.806.

Im Jahre zweitausendsechs, den achtzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, handelnd in Vertretung ihres Kollegen Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, welcher Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

ALLIANZ LEBENSVERSICHERUNGS-AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Stuttgart, eingetragen im Handelsregister Stuttgart unter Nummer HRB 20231,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Stuttgart, am 14. Juli 2006.

Die Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, namens wie er handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. Er ist der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AZL AI Nr. 2, S.à r.l., mit Sitz in 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer (die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen, am 4. Juli 2006, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Die AZ-ARGOS 33 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH, mit Gesellschaftssitz in München, eingetragen im Handelsregister München unter Nummer 158764, hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in München am 14. Juli 2006 (die AZ-ARGOS 33), sitzt gegenwärtiger Versammlung bei, um die neu herausgegebenen Aktien zu zeichnen.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten des vertretenen Alleinigen Gesellschafters, sowie der AZ-ARGOS 33.

II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Verzicht auf Formalitätsregelungen der Einberufung.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von EUR 816.950.000,- (achthundertsechzehn Millionen neuhundertfünfzigtausend Euro), um es von EUR 50.000,- (fünfzigtausend Euro) auf EUR 817.000.000,- (achthundertsiebzehn Millionen Euro) zu erhöhen, dies durch die Ausgabe von 8.169.500 (acht Millionen einhundertneunundsechzigtausendfünfhundert) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).

3. Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftskapitalerhöhung durch Einbringung des gesamten Geschäftsbetriebes (alle Aktiva und Passiva) der oben bezeichneten AZ-ARGOS 33.

4. Abänderung des fünften Artikels der Gesellschaftssatzung aufgrund der gefassten Beschlüsse.

Der alleinige Gesellschafter fasste alsdann folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

In Anbetracht der Tatsache, dass der Alleinige Gesellschafter rechtmäßig vertreten ist, beschließt die Versammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; der Alleinige Gesellschafter bestätigt volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihm vorher mitgeteilt wurde.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals durch Sacheinlage in Form des gesamten Geschäftsbetriebes (alle Aktiva und Passiva) der AZ-ARGOS 33 von EUR 816.950.000,- (achthundertsechzehn Millionen neuhundertfünfzigtausend Euro), um es von EUR 50.000,- (fünfzigtausend Euro) auf EUR 817.000.000,- (achthundertsiebzehn Millionen Euro) zu erhöhen, dies durch die Ausgabe von 8.169.500 (acht Millionen einhundertneunundsechzigtausendfünfhundert) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, die folgende Zeichnung zu registrieren und die vollständige Einzahlung wie folgt vorzunehmen:

*Zeichnung - Einzahlung*

Die AZ-ARGOS 33 erklärt, (i) die 8.169.500 (acht Millionen einhundertneunundsechzigtausendfünfhundert) neu ausgebenen Anteile zu zeichnen und (ii) diese mittels einer Sacheinlage in Form des gesamten Geschäftsbetriebes (alle Aktiva und Passiva) der AZ-ARGOS 33, voll einzuzahlen.

Bei der Sacheinlage handelt es sich um die Einbringung der Gesamtaktiva und -passiva des Gesamtbetriebes (alle Aktiva und Passiva) der AZ-ARGOS 33.

Diese Sacheinlage in Höhe von EUR 939.707.116,58 (neuhundertneununddreißig Millionen siebenhundertsiebentausendeinhundertsechzehn Euro und achtundfünfzig Cent) wird folgendermaßen in die Gesellschaft eingezahlt:

(i) ein Betrag von EUR 816.950.000,- (achthundertsechzehn Millionen neuhundertfünfzigtausend Euro) wird in das Gesellschaftskapital eingezahlt; und

(ii) der restliche Betrag von EUR 122.757.116,58 (einhundertzweiundzwanzig Millionen siebenhundertsiebenundfünfzigtausendeinhundertsechzehn Euro und achtundfünfzig Cent) dient, einerseits und in Höhe von EUR 81.695.000 (einhundachtzig Millionen sechshundertfünfneunzigtausend Euro), zur Reservebildung der Gesellschaft von mindestens einem Zehntel des Gesellschaftskapitals, um diese von EUR 5.000 (fünftausend Euro) auf EUR 81.700.000,- (achthundertsiebzehn Millionen Euro) zu erhöhen und, andererseits und in Höhe von EUR 41.062.116,58 (einundvierzig Millionen zweiundsechzigtausendeinhundertsechzehn Euro und achtundfünfzig Cent), zur Erhöhung der freien Rücklage von EUR 2.513,14 (zweitausendfünfhundertdreizehn Euro und vierzehn Cent) auf EUR 41.064.629,72 (einundvierzig Millionen vierundsechzigtausendsechshundertneunundzwanzig Euro und zweiundsiebzig Cent).

#### Bewertung der Aktiva und Passiva der AZ-ARGOS 33

Der Wert der Sacheinlage der Aktiva und Passiva der AZ-ARGOS 33 an die Gesellschaft wird schriftlich festgehalten durch (i) eine Zwischenbilanz der AZ-ARGOS 33 zum 18. Juli 2006 und unterzeichnet zur Annahme durch die Geschäftsführung der AZ-ARGOS 33, die aufweist, dass der Nettobetrag der Aktiva und Passiva der Gesellschaft EUR 939.707.116,58 (neunhundertneununddreißig Millionen siebenhundertsiebentausendeinhundertsechzehn Euro und achtundfünfzig Cent) beträgt und durch (ii) eine Bescheinigung der Geschäftsführung herausgegeben am 18. Juli 2006, die im Wesentlichen besagt dass:

«1. die Aktiva und Passiva, die in die Gesellschaft eingebracht werden, in einer hier beigefügten Zwischenbilanz der AZ-ARGOS 33 vom 18. Juli 2006 angegeben sind;

2. aufgrund der allgemein anerkannten Buchungsprinzipien, der Nettobetrag des gesamten Geschäftsbetriebes (alle Aktiva und Passiva) der AZ-ARGOS 33 der in die Gesellschaft eingebracht wird, so wie beschrieben in der hier beigefügten Bilanz, auf EUR 939.707.116,58 (neunhundertneununddreißig Millionen siebenhundertsiebentausendeinhundertsechzehn Euro und achtundfünfzig Cent) bewertet wird und dass seit dem Datum jener beigefügten Bilanz keine wesentliche Änderungen mehr stattgefunden haben wodurch die Sacheinlage in die Gesellschaft an Wert verloren hätte;

3. die Aktiva und Passiva der AZ-ARGOS 33 frei von jeglicher Bürgschaft/Hypothek sind.»

Eine Kopie der oben erwähnten Bilanz und Bescheinigung, bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Anteilseigentümer sind demnach:

1) ALLIANZ LEBENSVERSICHERUNGS-AG, vorgeannt, fünfhundert Anteile . . . . .	500
2) AZ-ARGOS 33, vorgeannt, acht Millionen einhundertneunundsechzigtausendfünfhundert Anteile . . .	8.169.500
Total: acht Millionen einhundertsechzigtausend Anteile . . . . .	8.170.000

#### Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Abänderung des ersten Absatzes des fünften Artikels der Satzung der Gesellschaft auf Grund der oben gefassten Beschlüsse.

Der Wortlaut des ersten Absatzes des fünften Artikels ist demnach folgender:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 817.000.000,- (achthundertsiebzehn Millionen Euro), eingeteilt in 8.170.000 (acht Millionen einhundertsechzigtausend) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche voll eingezahlt sind.»

#### Einregistrierung

Obige Sacheinlage besteht aus dem gesamten Geschäftsbetrieb (alle Aktiva und Passiva) einer Gesellschaft, die in der Europäischen Gemeinschaft eingetragen ist, und demnach beruft die Gesellschaft sich auf Artikel 4-1 des abgeänderten Gesetzes vom 29. Dezember 1971, der die Befreiung der Einlage von der anteiligen luxemburgischen Kapitalsteuer (droit d'apport) vorsieht.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat dieser zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Jungers, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, vol. 154S, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089263.3/230/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

#### AZL AI NR. 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 117.806.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1071 du 18 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089264.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**SOPAREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.814.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(089210.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**CEPARNO, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 10.101.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(089212.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**BALTHAZAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 23.222.

Le bilan au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(089215.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**FIBART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 100.742.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(089216.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**CELTIC DAWN S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 118.376.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on July twenty-seven.

Before Us, Aloyse Biel, notary public residing in Esch-Sur-Alzette.

There appeared:

1.- Mr Brian O'Farrell, residing at «Beechbrook», Back Road, Malahide, Co. Dublin, Ireland,  
here represented by Mr Bart Van Der Haegen, commercial engineer, with business address at L-2146 Luxembourg,  
63-65, rue de Merl,

by virtue of a proxy given at Dublin under private seal on 25th July 2006,  
said proxy, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the  
present deed to be filed with the registration authorities.

2.- Mrs Stella Maria Murphy, residing at «Beechbrook», Back Road, Malahide, Co. Dublin, Ireland,  
here represented by Mr Bart Van Der Haegen, above-named,  
by virtue of a proxy given at Dublin under private seal on 25th July 2006,  
said proxy, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the  
present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between  
themselves:

## **Title I. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a Limited Company, the name of which shall be CELTIC DAWN S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The purpose of the company consists in the purchase, sale, the freighting, the chartering and the management of sea-going vessels, and all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares, of tree hundred ten Euro (310.- EUR) each.

All the shares should be registered shares, until the complete payment of the shares. After entire payment the shares may be in registered or bearer form, at the discretion of the shareholder.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to one hundred thousand Euro (100,000.- EUR). The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally op to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notary form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years. Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

## **Title II. Management and supervision**

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

**Art. 6.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent.

The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

## **Title III. General meeting and distribution of profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on June 12 at 14.00 o'clock of each year at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

#### **Title IV. Accounting year, Dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Title V. General provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Transitory provisions*

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December two thousand and six.

2.- The first annual general meeting will be held in two thousand and seven.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Brian O'Farrell, above-named, shares . . . . .	99
2.- Mrs Stella Maria Murphy, above-named, share . . . . .	<u>1</u>
Total: one hundred shares. . . . .	100

The shares have all been paid up in cash to 25% so that seven thousand seven hundred and fifty Euro (7,750.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

##### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The registered office of the company is L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The number of directors is fixed at three and that the auditors at one.

##### *Third resolution*

Are appointed as directors:

Mr Brian O'Farrell, above-named;

Mr Seamus O'Connell, residing at 10 The Moorings, Coast Road, Malahide, Co. Dublin, Ireland;

Mr Bart Van Der Haegen, above-named.

##### *Fourth resolution*

Is appointed as statutory auditor: Mr Koenraad Helon, chartered accountant, with business address at n° 8, Koning Boudewijnlaan, B-9160 Lokeren.

*Fifth resolution*

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

*Sixth resolution*

Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

Is appointed as managing director: Mr Bart Van Der Haegen, prenamed; the corporation shall be bound by his sole signature in according to article 6.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and, in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le (...).

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- M. Brian O'Farrell, demeurant à «Beechbrook», Back Road, Malahide, Co. Dublin, Ireland, lequel a délégué aux fins des présentes Monsieur Bart Van Der Haegen, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Bart Van Der Haegen, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Dublin, le 25 juillet 2006.

2.- Mme Stella Maria Murphy, demeurant à «Beechbrook», Back Road, Malahide, Co. Dublin, Ireland,

laquelle a délégué aux fins des présentes Monsieur Bart Van Der Haegen, prénommé,

ici représentée par Monsieur Bart Van Der Haegen, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Dublin, le 25 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de CELTIC DAWN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute omission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas d'urgence, le conseil d'administration pourra, dans les mêmes conditions, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopie, poste électronique ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 12 juin de chaque année, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Brian O'Farrell, prénommé. ....	99 actions
2.- Madame Stella Maria Murphy, prénommée .....	1 action
Total: cent actions .....	100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de (...).

### Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Brian O'Farrell, prénommé;

Monsieur Seamus O'Connell, demeurant à 10 The Moorings, Coast Road, Malahide, Co. Dublin, Ireland;

Monsieur Bart Van Der Haegen, prénommé.

#### Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

Monsieur Koenraad Helon, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement au n° 8, Koning Boudewijnlaan, B-9160 Lokeren.

#### Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

#### Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Est nommé administrateur-délégué de la société: Monsieur Bart Van Der Haegen, prénommé, qui peut engager la société sous sa seule signature conformément à l'article six des statuts.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Van Der Haegen, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2006, vol. 920, fol. 16, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 2006.

A. Biel.

(086899.3/203/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

**ELECTRONIC SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3672 Kayl, 24, rue de Tétange.  
R. C. Luxembourg B 90.174.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089343.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**RUBIA FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 101.601.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signatures.

(089279.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**AUTO-ECOLE DAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier Becker.  
R. C. Luxembourg B 74.679.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

AUTO-ECOLE DAN S.A.

Signature

(089283.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**JADEMI FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 118.552.

## STATUTS

L'an deux mille six, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.434,

ici représentée par Monsieur Romain Kettel, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- Monsieur Romain Kettel, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

La précite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de JADEMI FINANCES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en soixante-deux (62) actions de cinquante euros (500,- EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

### Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., prédésignée, soixante et une actions . . . . .	61
2.- Monsieur Romain Kettel, préqualifié, une action. . . . .	1
Total: soixante-deux actions . . . . .	62

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Romain Kettel, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>;

- Monsieur André Pippig, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>;

- Madame Paule Streng, infirmière, née à Luxembourg, le 13 juin 1959, épouse de Monsieur Romain Kettel, demeurant professionnellement à L- 2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée AUDITSERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.384.

4) Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5) Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.

6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article six des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Romain Kettel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2006, vol. 537, fol. 27, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(089298.3/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

### **PRYSMIAN (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 107.674.

### STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of July.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 3953218, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650, having its registered office at Uglan House, 308 George House, Grand Cayman, Cayman Islands,

acting through its general partner GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 3863846, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/Main under number HRA no 42401, having its registered office at GOLDMAN, SACHS & Co. KG, Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5. GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P., a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 16225, having its registered office at Uglan House, South Church Street, P.O. Box 30909, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS PRYSMIAN CO-INVEST G.P. LIMITED, here represented by M<sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed in variety by the representative of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of PRYSMIAN (LUX), S.à r.l. (formerly GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l.), (the «Company») having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 107.674, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 2, 2005, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 908 on September 16, 2005;

II. That the capital of the Company is set at two million two hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,262,500) divided into ninety thousand five hundred (90,500) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, fully paid up.

III. These shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 43,417 shares for GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.;
2. 22,428 shares, for GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.;
3. 14,888 shares for GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;
4. 1,722 shares for GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG; and
5. 8,045 shares for GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P.;

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 39,425) so as to raise it from its present amount of two million two hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,262,500) to two million three hundred one thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 2,301,925) by the creation and the issue of 1,577 new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

2) Subscription and paying up of the 1,577 new shares by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. by a contribution in cash of thirty-nine thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 39,425), corresponding to the aggregate nominal value of the new shares, together with a total issue premium of four thousand nine hundred eighty-three Euro and thirty-two Cents (EUR 4,983.32) allocated to the share premium account;

3) Amendment of Article 7 of the articles of Association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders of the Company decide to increase the capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 39,425) so as to bring it from two million two hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,262,500) to two million three hundred one thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 2,301,925) by the issue of 1,577 new shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, for a total subscription price of thirty-nine thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 39,425) together with a total issue premium of four thousand nine hundred eighty-three Euro and thirty-two Cents (EUR 4,983.32) allocated to the share premium account and to waive any preferential subscription rights they may have.

*Subscription and payment*

All the 1,577 new shares are subscribed for by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg (registered number B6481), whose registered office is at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, here represented by M<sup>e</sup> Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

The 1,577 new shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned person for an aggregate amount of forty four thousand four hundred eight Euro and thirty-two Cents (EUR 44,408.32) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary. Out of the contribution made by FOR-

TIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., the amount of four thousand nine hundred eighty-three Euro and thirty-two Cents (EUR 4,983.32) will be allocated to the share premium account.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and subscription, the first paragraph of Article 7 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

«**Art. 7.** The issued capital is fixed at two million three hundred one thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 2,301,925) represented by ninety two thousand seventy-seven (92,077) Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, entirely subscribed for and fully paid up.

...»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3953218, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V ADVISORS, L.L.C., ici représenté par M<sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des «Exempted Limited Partnerships» dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation 15650, ayant son siège social à Uglad House, 308 George House, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C, ici représenté par M<sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3863846, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C., ici représenté par M<sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

4. GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG, une association à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit allemand, immatriculée au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt/Main sous le numéro HRA n° 42401, ayant son siège social à GOLDMAN SACHS & Co. KG, Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60323 Frankfurt/Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C., ici représenté par M<sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

5. GS Prysmian Co-Invest L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit des Iles Caïman, immatriculé auprès du «Registrar of Exempted Limited Partnerships» sous le numéro d'immatriculation 16225, ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, P.O. Box 30909, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS PRYSMIAN CO-INVEST G.P. LIMITED, ici représenté par M<sup>e</sup> Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les comparants prénommés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de la société PRYSMIAN (LUX), S.à r.l. (anc. GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l.) (la «Société»), avec siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 908 du 16 septembre 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions deux cents soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 2.262.500) représenté par quatre-vingt-dix mille cinq cents parts sociales (90.500) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,-) chacune, entièrement libérées;

III. Les parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

- i. 43.417 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.;
- ii. 22.428 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.;
- iii. 14.888 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;
- iv. 1.722 parts sociales pour GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG; et
- v. 8.045 parts sociales pour GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P.;

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social d'un montant de trente-neuf mille quatre cents vingt-cinq Euro (EUR 39.425) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cents soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 2.262.500) à deux millions trois cents un mille neuf cents vingt-cinq Euro (EUR 2.301.925) par l'émission de 1.577 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,-) chacune.

2) Souscription et libération de 1.577 nouvelles parts par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. par un apport en numéraire de trente-neuf mille quatre cents vingt-cinq Euro (EUR 39.425), correspondant à la valeur nominale cumulée des nouvelles parts, et le paiement d'une prime d'émission de quatre mille neuf cents quatre-vingt-trois Euro et trente-deux centimes (EUR 4.983,32) à créditer sur le compte réservé aux primes d'émission.

3) Modification de l'Article 7 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, reçoivent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

*Première résolution*

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital de la société d'un montant de trente-neuf mille quatre cents vingt-cinq Euro (EUR 39.425) en vue de le porter de son montant actuel de deux millions deux cents soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 2.262.500) à deux millions trois cents un mille neuf cents vingt 25 Euro (EUR 2.301.925) par l'émission de 1.577 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,-) pour un prix de souscription total de trente-neuf mille quatre cents vingt-cinq Euro (EUR 39.425) augmentée d'une prime d'émission de quatre mille neuf cents quatre-vingt-trois Euro et trente-deux centimes (EUR 4.983,32) à créditer sur le compte réservé aux primes d'émission.

*Souscription et libération*

Toutes les 1.577 parts sociales nouvelles sont souscrites par la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, ici représentée par M<sup>e</sup> Laurent Lazard, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Les 1.577 parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part de la personne susmentionnée à concurrence d'un montant total de quarante-quatre mille quatre cents huit Euro et trente-deux centimes (EUR 44.408,32), qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire. De l'apport effectué par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., la somme de quatre mille neuf cents quatre-vingt-trois Euro et trente-deux centimes (EUR 4.983,32) sera crédité sur le compte réservé aux primes d'émission.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales, le paragraphe premier de l'Article 7 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social émis est fixé à deux millions trois cents un mille neuf cents vingt-cinq Euro (EUR 2.301.925) représenté par quatre-vingt-douze mille soixante-dix-sept Parts Sociales (92.077) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

... »

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille huit cents Euro (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1006, vol. 154S, fol. 87, case 2. – Reçu 444,08 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2006.

P. Bettingen.

(098458.3/202/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

**PRYSMIAN (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 107.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 septembre 2006.

P. Bettingen.

(098459.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

**PEINTURE DEWALD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4175 Esch-sur-Alzette, 30, rue Pierre Kersch.  
R. C. Luxembourg B 69.605.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089344.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**AVIATION ADVISORY AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 21, rue de Wecker.  
R. C. Luxembourg B 23.462.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089345.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**TRANS EUROPA STAHL LOGISTIK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 66.220.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089346.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**SML AUTOMOBILHANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.  
R. C. Luxembourg B 66.484.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089347.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**SCHETRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 13.333.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089348.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**LA FENICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 105.770.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089349.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**DTZ WINSSINGER TIE LEUNG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 52.634.

Le bilan au 30 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 août 2006.

Signature.

(089360.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**DTZ CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 68.586.

Le bilan au 30 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 août 2006.

Signature.

(089361.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**ALPHA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R. C. Luxembourg B 118.371.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme ALPHA S.A., ayant son siège social à L-2150 Luxembourg, 100, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 112.528,

ici représentée par ses deux administrateurs délégués, à savoir:

- a) Monsieur Stergios Papageorgiu, indépendant, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels;
- b) Monsieur Patrick Castel, gérant de sociétés, demeurant à L-1279 Luxembourg, 23, rue Gal Omar N. Bradley.
- 2) Monsieur Stergios Papageorgiu, indépendant, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.
- 3) Monsieur Patrick Castel, gérant de sociétés, demeurant à L-1279 Luxembourg, 23, rue Gal Omar N. Bradley.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ALPHA PROPERTIES S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet, pour son propre compte, toutes activités d'achat, vente et mise en valeur de tous immeubles bâtis ou non bâtis de tous genres, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

En outre, elle peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, faire acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, réaliser leur gestion et leur mise en valeur, octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, constituer tous titres tenus en portefeuille en nantissement pour garantie des crédits, prêts ou avances alloués par des tiers aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations (sous réserve que pareil nantissement ne soit pas défendu par la loi nationale gouvernant les titres à donner en nantissement), enfin réaliser toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature pouvant favoriser l'accomplissement et le développement de son objet social, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués, ou par toute personne à qui un pouvoir spécial a été accordé, y compris les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile (ancien article 71 de la loi du 2 janvier 1889) sur la saisie immobilière.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2007.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société ALPHA S.A., prédite, quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	98
2) Monsieur Stergios Papageorgiu, prédit, une action . . . . .	1
2) Monsieur Patrick Castel, prédit, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.500,00 EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et, à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Stergios Papageorgiu, indépendant, né à Trikala/Grèce, le 27 janvier 1963, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

2) Monsieur Patrick Castel, gérant de sociétés, né à Metz/France, le 21 juillet 1964, demeurant à L-1279 Luxembourg, 23, rue Gal Omar N. Bradley.

3) Monsieur Alexandre Dermentzoglou, indépendant, né à Drama/Grèce, le 20 octobre 1961, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux.

Monsieur Stergios Papageorgiu et Monsieur Patrick Castel sont nommés Administrateurs-délégués.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Thomas Nasri, comptable, né à Semaoune/Algérie, le 24 décembre 1948, demeurant à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2012.

2) Le siège de la société est établi à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Papageorgiu, P. Castel, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, vol. 154S, fol. 94, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

J.-P. Hencks.

(086882.3/216/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

**CENTRE POIDS LOURDS LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 73.917.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 août 2006.

Signature.

(089364.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**CABRI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7390 Blaschette, 1, rue de Wormeldange.  
R. C. Luxembourg B 16.991.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2006.

Signature.

(089366.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**ELECTRICITE P. DIEDERICH, S.à r.l., SUCC. FEYPEL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbrück, 67-69, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 106.518.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2006.

Signature.

(089367.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**JOSTEN.LU S.A., Société Anonyme,  
(anc. IT COMMUNICATION S.A.).**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.  
R. C. Luxembourg B 53.613.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2006.

Signature.

(089368.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**BOSCUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 118.569.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Lepretre, administrateur de sociétés, demeurant à L-5440 Remerschen, 77, route du Vin.

2.- Mademoiselle Pamela Lepretre, coiffeuse, demeurant à L-5440 Remerschen, 77, route du Vin,

ici représentée par Monsieur Philippe Lepretre, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée. La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BOSCUM S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente et la location de biens immobiliers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre-vingt-treize mille euros (93.000,- EUR), qui sera représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans commençant le jour de la constitution de la société, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Toute cession d'actions à un tiers entre vifs ou pour cause de mort requiert l'accord unanime de tous les actionnaires qui disposent d'un droit de préemption.

Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires.

Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les 30 jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>e</sup> mardi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Philippe Lepretre, administrateur de sociétés, demeurant à L-5440 Remerschen, 77, route du Vin, cinquante et une actions .....	51
2.- Mademoiselle Pamela Lepretre, coiffeuse, demeurant à L-5440 Remerschen, 77, route du Vin, quarante-neuf actions .....	49
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Nicolas Rondel, directeur commercial, né à Strasbourg (France), le 22 février 1968, demeurant à F-67115 Plobsheim, 4, Coin des Lievres (France);

b) Monsieur Jean-Marie Weisgerber, directeur technique, né à Creutzwald (France), le 14 septembre 1952, demeurant à F-67130 Wisches, 79, Grand-rue (France);

c) Monsieur Philippe Lepretre, administrateur de sociétés, né à Auchel (France), le 2 juin 1956, demeurant à L-5440 Remerschen, 77, route du Vin.

3.- La rémunération annuelle des administrateurs est fixée à mille cinq cents euros (1.500,- EUR), payée sous forme de tantièmes.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Roger Pierre Jerabek, expert comptable, né à Lyon (France), le 30 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

6.- Le siège social est établi à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

7.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Nicolas Rondel, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lepretre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2006, vol. 537, fol. 39, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(089438.3/231/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**POMPES FUNEBRES JEAN GOEBEL ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6414 Echternach, 1, rue des Bénédictins.

R. C. Luxembourg B 97.190.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2006.

Signature.

(089369.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**PROMOTIONS TERRES NOIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 86.151.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2006.

Signature.

(089370.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**OAKTREE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 22.951.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2006.

FIDUPAR

Signatures

(089393.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**RAIFFEISEN-MARKT-ECHTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 93.332.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2006.

Signature.

(089372.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**SANLUCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 88.735.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2006.

Signature.

(089373.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**TOITURE FERBLANTERIE FERNANDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 78, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 39.216.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2006.

Signature.

(089376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**CAPITAL TARGET EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 80.470.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT06153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(089392.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**STRATEGIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 84.693.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Signature.

(089475.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**STRATEGIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 84.693.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Signature.

(089476.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**AVIELY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 104.707.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(089394.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**WPP LUXEMBOURG YMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 85.331.

Les comptes annuels au 8 mars 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05918, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089395.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**UNION SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 72.160.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089396.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**A.I.R.E., ASSOCIATION DES INDEPENDANTS ET RETRAITES EUROPEENS, A.s.b.l.,**

**Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg F 4561.

—  
STATUTS

**Chapitre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social et Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association est dénommée ASSOCIATION DES INDEPENDANTS ET RETRAITES EUROPEENS, (A.s.b.l.), en abrégé A.I.R.E (A.s.b.l.), peut être utilisé.

**Art. 2.** Le siège social de l'Association est fixé au:

39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

La durée de l'Association est illimitée.

**Art. 3.** L'Association est politiquement et confessionnellement neutre.

Le but de l'Association est le regroupement de personnes physiques ayant un statut de retraité ou de travailleur indépendant. L'association aura pour objectif de négocier des produits de retraite et de prévoyances tels que assurances (vie, santé, invalidité) ou des concepts pour optimiser les possibilités financières et capitalistiques dans le cadre des pensions retraites.

Cette énumération n'est pas exhaustive. L'Association conserve le droit de poser tout acte se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à faciliter sa réalisation.

**Chapitre II.- Conditions d'adhésion, d'admissions et retraits**

**Art. 4.** Le nombre des membres est illimité, mais ne peut être inférieur à 3 (trois).

**Art. 5.** Peuvent devenir membres les personnes physiques satisfaisant aux critères tels que définis dans l'Article 6, faisant une déclaration écrite d'adhésion et étant admis par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix.

**Art. 6.** Les personnes physiques susceptibles d'être membres de l'Association sont des retraites ou des travailleurs indépendants, résident dans l'Union européenne.

**Art. 6.1.** Les membres de l'Association peuvent être constitués sous forme d'association sans but lucratif ou d'association de fait, ayant leur siège dans l'Union européenne. S'il s'agit d'associations de fait, elles devront en tout cas justifier

de l'application d'un règlement régissant leur organisation; de la tenue d'un minimum de documents administratifs (livre comptable) et de la désignation d'une personne responsable.

**Art. 6.2.** Sont notamment prises en considération lors de l'examen de la candidature d'une association par le Conseil d'Administration, l'activité dans le cadre de son objet social, qui ne doit pas être en contradiction avec l'objet social de l'Association; l'ouverture vers des personnes ayant un pôle d'intérêt correspondant à son objet social et son autonomie financière.

**Art. 6.3.** Toute modification de la structure et de l'organisation de l'association membre doit être portée sans délai à la connaissance de l'Association, qui peut à tout moment vérifier si l'association continue à répondre aux critères essentiels retenus pour son affiliation. En outre chaque association affiliée est tenue remettre la fiche de renseignement, mise à sa disposition par l'Association, au Conseil d'Administration au moins 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale ordinaire. Il est évident que tous les renseignements ainsi fournis sont traités dans la plus stricte confidentialité.

**Art. 7. L'exclusion.** Tout membre qui, par des actes ou manquements graves ou par des agissements quelconques, a compromis les intérêts de l'association peut être exclu en Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire par 2/3 des voix des membres présents ou représentés. Les membres exclus, de même que les membres démissionnaires, n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association.

### Chapitre III.- Représentation et Convocation à l'Assemblée Générale

**Art. 8.** Les membres sont représentés par un maximum de 1 personnes déléguées par eux. Les représentants de chaque membre affilié forment l'Assemblée Générale de l'Association.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale comprend tous les membres inscrits. Celle-ci devra se réunir au moins une fois par an, soit sur convocation du Conseil d'Administration soit chaque fois qu'au moins un cinquième des membres le demandera. L'Assemblée Générale sera dûment convoquée par simple envoi postal de la convocation ainsi que de l'ordre du jour par le secrétariat à l'attention des membres, des membres du Conseil d'Administration et des différentes Commissions. Le compte rendu de l'Assemblée sera diffusé par la même voie.

### Chapitre IV.- Pouvoirs de l'Assemblée Générale

**Art. 10.** L'Assemblée Générale est seule compétente pour:

- donner décharge au Conseil d'Administration,
- le choix du siège social,
- l'édition d'un Règlement d'ordre intérieur,
- les modifications aux Statuts et au Règlement d'ordre intérieur,
- la fixation de la cotisation annuelle,
- la fixation du nombre maximum d'Administrateurs,
- la nomination et la révocation des Administrateurs, des Commissaires aux comptes et des membres des différentes Commissions,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'admission et l'exclusion de membres, conformément aux articles 5, 6 et 7 des présents statuts.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale est présidée par le Président de l'Association ou à défaut par le Vice-président ou à défaut par l'Administrateur faisant office depuis le plus longtemps.

**Art. 12.** Toute décision est prise à la majorité simple des voix présentes, sauf dans les cas stipulés par l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l.

Le vote par procuration est admis. Ne sont reconnues valables que les procurations écrites. Chaque représentant ne peut être porteur que d'une seule procuration. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Les Administrateurs n'ont pas le droit de vote lors de l'Assemblée Générale, sauf en qualité de représentant d'un membre affilié.

### Chapitre V.- Conseil d'Administration et Commissions

**Art. 13.** L'Association est gérée par un Conseil d'Administration qui est composé d'au moins 3 (trois) Administrateurs.

Le Conseil d'Administration est donc constitué du Président, du Vice-président, du Secrétaire, du Trésorier, des autres Administrateurs élus par l'Assemblée Générale.

Lors de l'Assemblée Générale, chaque membre en règle de cotisation depuis au moins deux ans peut proposer un ou plusieurs candidats à ces différents postes. Au maximum la moitié des Administrateurs peut provenir de candidatures posées par le même membre.

Le Président de l'Association, le Vice-président, le Secrétaire, le Trésorier et les membres sont élus par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix présentes, font partie du Conseil d'Administration et sont chargés de la gestion journalière de l'Association.

Chacun de ces Administrateurs est nommé à titre personnel. La durée du mandat d'Administrateur est de 1 (un) an. Sauf stipulation expresse de sa part, tout Administrateur démissionnaire est automatiquement rééligible dans sa fonction.

**Art. 14.** Tout membre du Conseil d'Administration ne dispose que d'un seul droit de vote lors des réunions.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ni statuer valablement que si la moitié de ses membres au moins est présente. Chaque décision est prise à la majorité simple des voix. En absence du Président, le Vice-président puis l'Ad-

ministrateur faisant office depuis le plus longtemps préside l'assemblée du Conseil d'Administration. En cas de partage, la voix de celui qui présidé est prépondérante.

**Art. 15.** Afin de garantir un bon fonctionnement, l'Association pourra se doter de Commissions. Chaque Commission assiste le Conseil d'Administration et assure la gestion courante des affaires qui lui sont attribuées.

En outre de désigner un de ses membres pour la représenter au Conseil d'Administration, chaque Commission nommera un Président et un Secrétaire. La fonction de représentant au Conseil d'Administration est cumulable avec celle de Président ou Secrétaire de la Commission.

**Art. 16.** Chaque membre d'une Commission est nommé à titre personnel. La durée du mandat de membre d'une Commission est de 1 (un) an. Sauf stipulation expresse de sa part, tout membre d'une Commission démissionnaire est automatiquement rééligible.

Au maximum la moitié des membres d'une Commission peut provenir de candidatures posées par le même membre.

#### Chapitre VI.- Comptes et Budget

**Art. 17.** Les comptes sont arrêtés chaque année à la date du 31 décembre pour l'exercice écoulé et sont soumis par le Conseil d'Administration à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale élit chaque année à la majorité simple des voix présentes deux commissaires aux comptes qui procéderont à la vérification des comptes de l'A.s.b.l. conformément à la loi. Aucun commissaire aux comptes ne restera en fonction plus que trois années consécutives et ne peut être membre du Conseil d'Administration.

**Art. 18.** Le budget de l'Association est alimenté par les cotisations des membres, dons et legs en sa faveur, ainsi que par le produit financier des différentes manifestations organisées par l'Association.

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale. Ce montant ne pourra en aucun cas dépasser le montant de EUR (...), par membre. L'Assemblée Générale peut également fixer une cotisation minimale. Toute cotisation impayée après un rappel et un mois après la fin de l'exercice social entraînera l'exclusion du sein de l'Association.

#### Chapitre VII.- Dissolution et Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de l'Association, ses avoirs seront répartis, après déduction de tous les frais, aux membres, qui au moment de la dissolution font encore partie de l'Association.

Un membre qui aura quitté l'Association ou en aura été exclue ne pourra en aucun cas prétendre à l'avoir de l'Association. Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué.

#### Chapitre VIII.- Divers

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 21.** Sont membres de l'Association à la date de l'Assemblée Générale approuvant les présents Statuts les membres mentionnés ci-dessous:

- Monsieur Weis Victor, né le 10 janvier 1948 à Differdange, Luxembourg, divorcé, demeurant 98, route de Soleuvre Differdange, Luxembourg, retraité.
- Monsieur Kueny Raymond, né le 5 décembre 1949 à Kingersheim (68), France, marié, demeurant 4, rue des Romains, L-6370 Haller Luxembourg, indépendant.
- Monsieur Dasilva Ribeiro Carlos Alberto, né le 21 mai 1955 à Porto Portugal, marié, demeurant 107, rue de Beguem, L-1221 Luxembourg, indépendant.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05813. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089640.3//131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

### ULTIMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 118.590.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue/Niveau 2;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Heisdorf.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue/Niveau 2;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Richard Turner, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet:

- la création, la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- l'agence internationale d'affaires, c'est-à-dire le commerce, l'import et l'export de tous produits à l'exclusion de toute vente de matériel militaire ainsi que la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des conseils économiques;
- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire, sans vouloir bénéficier du statut fiscal spécifique de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ULTIMA INTERNATIONAL, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

### Titre II.- Capital social, Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SELINE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 183 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), constituée par acte notarié numéro 4145 reçu en date du 26 juin 2002, enregistrée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2002 à The Public Registry Office of Panama, Department of Mercantile, Microjacket 419310, Document 363031.

b) CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) représentée par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 184 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

**Art. 6.** La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### Titre III.- Gérance - Assemblées

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 9.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV.- Assemblées**

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

#### **Titre V.- Année sociale, Comptes annuels**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

##### *Frais*

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US dollars), est estimé à EUR 16.000,- (seize mille euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique: Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, demeurant à L-7308 Heisdorf, 28, rue Jean De Beck.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue/Niveau 2.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.H. Van Leuvenheim, R. Turner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 12, case 7. – Reçu 158,89 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(089681.3/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.